

Publication de l'instruction sur la prescription d'activité physique adaptée



Le gouvernement a publié le 25 avril l'**instruction visant à encourager la prescription d'activité physique adaptée par le médecin traitant**, dont le cadre juridique a été rénové.

L'Instruction interministérielle N° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017 relative à la mise en oeuvre des articles L.1172-1 et D.1172-1 à D.1172-5 du code de la santé publique, **portant guide sur les conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée**.

[Voir l'Instruction interministérielle](#)

En savoir plus sur les dispositions liées à l'activité physique adaptée pour les patients en ALD, et sur les programmes disponibles Sport & cancer, en Paca et en Corse : [Rubrique Soins de Support > Education Physique Adaptée](#)

Dernière mise à jour le 02 mai 2017